



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 22 mars de l'an 2026

L'an deux mille vingt-six et le 22 mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 16 mars 2026

Membres présents : ARNAUD Guillaume, ASNA Nadine, BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, DANJOU Céline, EGEE Maëlis, GACHE Marie-Françoise, HONNORÉ Josiane, PAGLIARINO Christophe, ROUBICHOU Maxime, THOMINOT Robin

Membres en exercice	11
Membres présents	11
Procuration(s)	0
Absent(s)	0
Voix exprimées	11

A donné pouvoir : néant

Absent : néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désigné(e) secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE SEANCE A 10h30

Monsieur Maxime ROUBICHOU, Maire sortant, ouvre la séance et donne la présidence à Madame GACHE Marie-Françoise, conseillère la plus âgée.

■ DL-2026-01 ELECTION DU MAIRE

Madame GACHE Marie-Françoise, Présidente de séance, informe le Conseil qu'il va maintenant procéder au vote du Maire.

La Présidente demande qui se prononce candidat à la fonction de Maire.

Monsieur Maxime ROUBICHOU est le seul candidat.

Après y être invités par la Présidente de séance, les Conseillers procèdent au vote à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant : 11 voix POUR la candidature de Monsieur Maxime ROUBICHOU qui **est élu à l'unanimité** des voix à la fonction de Maire en ce dimanche 22 mars 2026 à 10H36.

Le Maire étant élu, Madame GACHE Marie-Françoise remet la présidence de séance à Monsieur Maxime ROUBICHOU.

Lecture est faite de la Charte de l'Élu avant que celle-ci soit remise à tous les Conseillers.

■ **DL-2026-02 DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le Maire propose la création de deux (2) postes d'Adjoint au Maire pour Arvigna.
Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** cette proposition.

■ **DL-2026-03 ELECTION DES ADJOINTS**

■ Le Maire propose Monsieur PAGLIARINO Christophe à la fonction de Premier Adjoint et Madame Josiane HONNORE à la fonction de Deuxième Ajointe.
Après y être invités par le Maire, les Conseillers procèdent au vote, il en résulte le résultat suivant :

- 11 voix POUR l'élection de Monsieur PAGLIARINO Christophe à la fonction de Premier Adjoint.
- 11 voix POUR l'élection de Madame Josiane HONNORE à la fonction de Deuxième Ajointe.

Monsieur PAGLIARINO Christophe et Madame Josiane HONNORE sont **élus à l'unanimité** des voix et entrent en fonction ce Dimanche 22 Mars 2026 à 10h44.

■ **DL-2026-04 INDEMNITES**

■ Le Maire propose de fixer les indemnités du Maire, du Premier Adjoint, et de la Deuxième Ajointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil **adopte à l'unanimité** la répartition suivante :

- Pour la fonction de Maire, application du taux réglementaire en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants, soit 28,1% de l'indice 1027 (1 155 .06 euros brut).
- Pour la fonction du Premier Adjoint, application du taux réglementaire en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants, soit 10,89% de l'indice 1027 (447,64 euros brut).
- Pour la fonction de Deuxième Ajointe, application du taux réglementaire en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants, soit 10,89% de l'indice 1027 (447,64 euros brut).

Le conseil vote à l'unanimité, 11 voies pour

■ **DL-2026-05 Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire**

■ Le Conseil, après en avoir débattu, **délibère à l'unanimité** favorablement pour la délégation de plusieurs compétences à Monsieur le Maire (détail inscrit après lecture faite sur la délibération 2026-.....).

■ **DL-2026-06 désignation des représentants de la commune au syndicat AGEDI**

Monsieur le Maire

■ Le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation des représentants aux délégations extérieures. Après en avoir discuté, il en ressort les désignations suivantes :

Délib 07- SDE 09

Titulaire ARNAUD Guillaume Suppléant PAGLIARINO Christophe

Délib 08 Désignation des représentants de la commune au SIVE de la Vallée de l'Hers

Délégué Titulaire 1 : HONNORE Josiane Délégué Titulaire 2 : THOMINOT Robin
Suppléant : ROUBICHOU Maxime

Délib 09 SIAHBVA

Titulaire 1 : CAPPELLA Jérôme Titulaire 2 : BALESSOU Patrick
Suppléant : ROUBICHOU Maxime

Délib 10- Désignation du correspondant de défense

Titulaire ROUBICHOU Maxime

▪ Le Maire propose au Conseil de procéder à la création des Commissions Communales. Après en avoir discuté, il en ressort les désignations suivantes :

- **Commission des Finances**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane, DANJOU Céline

- **Commission Appel d'offres et Travaux**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane

- **Commission Culture et Communication**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane, Isabelle, Marie-Françoise, Nadine, Maëlis

- **Commission Gestion salle des fêtes**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane, DANJOU Céline, Marie-Françoise ?

- **Commission Gestion cimetière**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane

- **Commission Gestion du personnel communal**

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane, EGEA Maëlis

Le Conseil, après en avoir débattu, **délibère à l'unanimité** favorablement à la création des Commissions Communales et à la désignation de leurs représentants.

Délib Remboursements des frais de déplacements des agents communaux et des membres du Conseil Municipal, liés à leurs fonctions

▪ Questions et informations diverses.

▪

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le **22 mars 2026**, il est **12 heures 01 minute**.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Original signé

Original signé

Céline DANJOU

Maxime ROUBICHOU